



« Totus Tuus »

La Communauté des Fils de Marie

626, route du Sanctuaire, Lac-Échemin, Québec, CANADA, G0R 1S0
téléphone & télécopieur: (418) 625-3350 ou (418) 625-3334
courriel: offmericroy@sympatico.ca

Prot. n. 13/2005

8 juin 2005

Son Excellence Mgr Terrence Prendergast, s.j.
Commissaire pontifical des Fils de Marie
C.P. 1527 - Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 2Y3

Excellence,

J'ai pris hier connaissance de votre lettre adressée à notre Fondatrice en date du 4 juin 2005. Je dois vous dire que j'ai de la difficulté à saisir de nombreux points que touche votre lettre. Permettez-moi de vous partager mes réflexions personnelles qui seront brèves.

Vous avez été surpris, Monseigneur, de voir une réponse publique sur le site Internet de la Communauté de la Dame. Vous savez et nous vous l'avons souvent mentionné: le mot d'ordre au sein de l'Oeuvre est **la transparence**. Nos membres y sont habitués et ils ont le droit de savoir, car ils sont eux aussi concernés. De plus, le site Internet en question permet aux lecteurs de se faire leur propre jugement éclairé de la situation, étant donné que les deux côtés de la médaille sont relatés, rien n'est caché. Aussi, votre lettre étant accessible à tous, tous les Fils de Marie ont eu la chance de voir ce que vous vouliez nous demander par l'entremise de notre fondatrice, permettant ainsi que chacun, individuellement, demeure totalement libre face à la directive mentionnée. Encore une fois, nous vous le répétons, Marie-Paule nous a toujours laissé une grande liberté d'action et c'est ce qu'elle continue de faire pour que chacun se sente vraiment libre d'agir selon sa propre conscience.

Par cette dernière missive, vous nous répétez votre demande. Et, par la copie conforme qui nous est adressée, nous prenons encore connaissance de votre exigence. Et notre réponse demeurera inchangée, **c'est encore selon notre conscience que nous agirons**.

Vous nous accusez – principalement Mme Payeur-Raynauld, mais aussi les fils spirituels que sont les Fils de Marie –, de vouloir défendre «à tout prix» l'Oeuvre que nous aimons. Ce n'est pas à n'importe quel prix, mais bien au prix de l'obéissance que nous la défendons. Oui, l'obéissance, selon notre conscience, à ce que Dieu nous demande.

Vous dites que notre compréhension de l'Église est pauvre... Mais notre compréhension, si pauvre soit-elle – selon le jugement que vous portez –, est par contre totalement ouverte à ce que Dieu veut pour son Église: un renouveau, un élargissement de l'Église qui rassemblera tous les Peuples en une seule communauté!

Il est tout à fait étonnant que vous mentionniez cette joie qui sera vôtre lorsque l'Église de Jésus-Christ reconnaîtra le charisme que notre fondatrice nous a transmis. En effet, vous avez eu la chance de constater un peu ce charisme..., mais vous auriez eu la chance d'en voir davantage lors de votre passage à Marienthal, l'été dernier, si vous l'aviez voulu. La question qui me vient donc à l'Esprit est la suivante: est-il bon ou n'est-il pas bon ce charisme? De toute façon, vous serez d'accord avec moi pour dire que tous les charismes, selon l'ordre des choses, sont d'abord et avant tout soumis à l'auteur même de ces charismes. Et, Dieu étant l'auteur de tous les charismes, c'est d'abord à lui, en conscience, que nous devons être soumis. Et c'est là, Monseigneur, ce qui vous semble être notre plus grand tort, mais, en même temps, c'est pour nous notre plus grande consolation.

Que la Dame de tous les Peuples soit notre avocate!



Père Éric Roy, o. ff. m.
Supérieur général